



## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 01/12/2022

DLB 2022/553

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 1 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la salle Polyvalente de CORNEILHAN, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

**Date de la convocation :** 25/11/2022

**Affichage de la convocation :** 25/11/2022

#### **Etaient Présents :**

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, Didier BRESSON, Jordan DARTIER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bruno JULIEN, Sylvie LERMET, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Catherine MONTARON SANMARTI, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

#### **Absents représentés par leur suppléant :**

Viviane BAUDE TOUSSAINT représentée par Pierre ALAUX, Didier GROUSSELLE représenté par Stéphan BOYER, Michel GUTTON représenté par Jacques MONCOUYOUX, Véronique REY représentée par José BELMONTE.

#### **Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Claude BASTIER, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJO, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Olivier BRUN, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Gil GEORGERENS, Jean-François HIGONENC, Bernard ICHE, Jean-Yves LE BOZEC, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Christophe LLOP, Michel LOUP, Patrick MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Louis PASCAL, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Daniel RENAUD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Nicole SAUSSOL, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

#### **Secrétaire de séance :**

Pierre MARHUENDA

**Objet : Engagement d'une consultation pour l'acquisition de BOM GRUE pour la collecte des ordures ménagères**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical, que pour faire face au déploiement des colonnes enterrées, il est nécessaire d'acquérir des camions BOM « grue » pour la collecte de celles-ci.

Monsieur le Président propose d'engager cette consultation en appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire. Ce marché aura une durée initiale de 1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans maximum.

Le présent marché sera alloté de la façon suivante :

Lot 1 : Acquisition de camions BOM grue (motorisation Diesel)

Mini : 0

Maxi : 2 x (380 k€)

Valeur du lot : 760 000 € HT

Lot 2 : Acquisition de camions BOM grue (motorisation GNC)

Mini : 0

Maxi : 2 x (400 k€)

Valeur du lot : 800 000 € HT

Valeur estimative du marché pour la période initiale : 1 560 000 € HT

Valeur estimative pour la totalité du marché : 3 120 000 € HT

Dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur le lancement d'une consultation pour l'acquisition de BOM GRUE pour la collecte des ordures ménagères et sur l'autorisation à donner à Monsieur le Président pour la signature du marché et de l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer le marché pour l'acquisition de BOM GRUE pour la collecte des ordures ménagères,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire du marché, à signer ledit marché ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État.

[Adresse postale](#)

BP 112 - 34120 Pézenas

[Siège administratif](#)

27, avenue de Pézenas

34120 Nézignan-l'Evêque

Tél. 04 67 98 45 83

Fax. 04 67 90 05 98

[contact@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:contact@sictom-pezenas-agde.fr)

[www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)

